

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2009

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil du 03 mars 2009 décidant d'accepter la pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle polyvalente.

Au vu de l'étude complète fournie par Technic Consult, Mme le Maire précise que la performance énergétique de la salle polyvalente est de 35,99 %.

Le Conseil en prend acte et confirme son accord pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle polyvalente.

PROJET GROUPE SCOLAIRE – TERRAIN

Mme le Maire informe le Conseil que le décapage du terrain est commencé. L'entreprise a mis à jour un indice de puits rebouché. Le technicien du CETE est sur site et préconise un sondage de l'indice afin d'en déterminer la nature exacte.

Après délibération, le Conseil décide de faire exécuter tous les travaux et investigations nécessaires à la connaissance de la nature de l'indice et autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires pour la mise en place, le suivi et le mandatement des diverses interventions.

PROJET GROUPE SCOLAIRE – CONSTRUCTION

Mme le Maire rappelle qu'il avait été envisagé une construction en panneaux bois favorisant l'isolation du bâtiment et réduisant les délais de construction, mais d'un coût de mise en œuvre plus élevé qu'en construction traditionnelle.

Mme le Maire rappelle également que les taux des subventions espérées de l'Etat et du Département doivent être revus à la baisse de 10 %, ce qui minore le montant total des subventions attendues de 20 %.

Afin de faire face à cette nouvelle situation, il a été demandé au maître d'œuvre une nouvelle étude sur un projet plus économique. L'étude fournie montre qu'un retour à une construction traditionnelle générerait une économie de 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à l'unanimité des votes que le projet évolue vers une construction traditionnelle.

SENTE PIETONNE ENTRE MOTTEVILLE ET FLAMANVILLE - CONVENTION

Mme le Maire rappelle l'intention de la Commune de Flamanville de créer une sente piétonne entre la gare de Motteville et l'école de Flamanville, puis donne lecture du projet de convention rédigé en collaboration avec les services du Département.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à l'unanimité des votes la convention telle qu'elle est présentée et autorisent Mme le Maire à la signer au nom et dans l'intérêt de la commune.

SENTE PIETONNE ENTRE MOTTEVILLE ET FLAMANVILLE - ECLAIRAGE

Les Membres du Conseil demandent à la commune de Flamanville des précisions sur les possibilités d'éclairage de la sente.

INTERVENTION SUR LA VOIRIE ROUTE D'AUZOUVILLE (VC 2)

Mme le Maire informe les Conseillers qu'un point bas situé sur le VC 2 à la limite de Motteville et d'Auzouville l'Esneval est envahi d'eau et de boue dès qu'il y a des intempéries, mettant en danger les véhicules qui utilisent la route.

Les constatations sur place permettent de proposer la création d'une cunette hydraulique qui facilitera les écoulements du pluvial.

Mme le Maire présente un devis établi par ETN d'un montant HT de 1 400.00 € (TTC 1 674.40)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le besoin urgent d'une évacuation pluviale efficace décident :

- de faire procéder à la création de la cunette hydraulique
- d'accepter le devis de ETN pour son montant

TICKETS SPORTS

Mme le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été décidé que la fréquentation des enfants de la commune aux tickets sports organisés pendant les vacances de la Toussaint seraient le test qui permettrait de décider si Motteville se maintenait dans le dispositif.

Elle informe le Conseil que lors des vacances de la Toussaint aucun enfant Mottevillais n'avait fréquenté les tickets sports. En conséquence de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes décide de retirer la commune du dispositif Tickets Sports dès à présent.